



**DEPARTEMENT DE L'EURE
MESNILS-SUR-ITON
27240 MESNILS-SUR-ITON**

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID : 027-200084812-20240624-2024_07_01-AR



ARRÊTÉ PERMANENT

Portant mise en zone « 50 » rue du Bois Adam, Les Millérieux à Manthelon

Le Maire de la Commune de **MESNILS-SUR-ITON** :

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213.1 à L2213.6,
- Le Code de la route et notamment les articles R411-8, R413.1.
- L'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie,
- **CONSIDERANT** que pour assurer la sécurité des usagers et la sortie des véhicules des voies privées, il y a lieu de réglementer la circulation **rue du Bois Adam, Les Millérieux, à Manthelon - 27240 Mesnils-sur-Iton.**

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : A compter de la date de signature du présent arrêté, la vitesse maximale autorisée **est limitée à 50km/h** dans la **rue du Bois Adam, Les Millérieux, à Manthelon - 27240 Mesnils-sur-Iton, pour tous les véhicules, dans les 2 sens.**

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie) sera mise en place par les services de la mairie, la maintenance sera assurée par l'Interco Normandie Sud Eure.

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus. Le présent arrêté annule et remplace toutes les dispositions contraires antérieures.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de Mesnils-sur-Iton par le demandeur. Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure,
- Madame Aurore DEMOUILLEZ, Adjudante brigade de Mesnils-sur-Iton,
- Monsieur Gérard DERYCKE, Maire Délégué,
- Monsieur Fabien GUICHARD, DGS,
- Monsieur Jean-Marc PEREZ, Services Techniques,
- Monsieur le Directeur des Routes et des Transports,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services Incendie et Secours,
- Madame Tiffany PROUST, le service déchets, Interco Normandie Sud Eure,

Fait à MESNILS-SUR-ITON, le 24 Juin 2024.

Le Maire, Colette BONNARD

